



DECISION N° 000.2.2.1... /2026/CMG/SG/ DU 09 MARS 2026

PORTANT RESILIATION DE LA DEMANDE DE COTATION N°002/DC/CMG/CIPM/2025 du 02/09/2025 POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE DE TYPE PICK-UP 4*4 DOUBLE CABINE DANS LA COMMUNE DE MENGANG, DEPARTEMENT DU NYONG ET MFOUMOU, REGION DU CENTRE

LE MAIRE (Le maitre d'ouvrage),

Vu la Constitution ;

- Vu la Loi N°2019/024 du 24 décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
 - Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat ;
 - Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques ;
 - Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
 - Vu le décret N°2012/076 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret N°2018/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
 - Vu le Décret N°2019/536 du 17 octobre 2019 portant nomination des Préfets ;
 - Vu le Décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de Mengang ;
 - Vu le Décret N°77/203 du 29 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;
 - Vu l'Arrêté N°000214 /A/MINDDEVEL/ du 05 mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issue du scrutin municipal du 09 février 2020 dans la Commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du centre ;
 - Vu la Demande de Cotation N°002/DC/CMG/CIPM/2025 du 02/09/2025 pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type pick-up 4*4 double cabine dans la Commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du centre ;
 - Vu le Procès-Verbal de la réunion de constat de défaillance ;
- Considérant les nécessités de service

DECIDE

Article 1 : L'attribution de la demande de cotation N°002/DC/CMG/CIPM/2025 du 02/09/2025 pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire de type pick-up 4*4 double cabine dans la Commune de Mengang, Département du Nyong et Mfoumou, Région du centre à l'entreprise OVAL SARL CORPORATION, est résiliée à compter de la signature de la présente décision.

Article 2 : La présente résiliation met fin à toutes les obligations contractuelles liant les parties, sous réserve du règlement des prestations régulièrement exécutées conformément aux dispositions contractuelles.

Article 3 : Le Service des Marchés Publics ainsi que la Commission de Passation des Marchés sont chargés d'exécuter la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera.

Fait à Mengang, le 09 Mars 2026



Copies:

- MINMAP
- FEICOM
- ARMP

Gabriel Bienvenu
Maire de la Commune de Mengang